

f) Zones rurales

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones																		
		RUR-1	RUR-2	RUR-3	RUR-4	RUR-5	RUR-6	RUR-7	RUR-8	RUR-9	RUR-10									
4.2	GROUPE RÉSIDENTIEL																			
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées																			
A.3	Habitations unifamiliales en rangée																			
B.1	Habitations bifamiliales isolées																			
B.2	Habitations bifamiliales jumelées																			
B.3	Habitations bifamiliales en rangée																			
C.1	Habitations multifamiliales isolées																			
C.2	Habitations multifamiliales jumelées																			
C.3	Habitations multifamiliales en rangée																			
D	Maisons mobiles																			
4.3	GROUPE COMMERCIAL																			
A	Bureaux																			
A.1	Bureaux d'affaires																			
A.2	Bureaux de professionnels																			
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Services																			
B.1	Services personnels / Soins non médicaux																			
B.2	Services financiers																			
B.3	Garderies / Écoles privées																			
B.4	Services funéraires																			
B.5	Services soins médicaux de la personne																			
B.6	Services de soins pour animaux																			
B.7	Services intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Établissements hébergement / restauration																			
C.1	Établissements de court séjour																			
C.2	Établissements de restauration intérieurs																			
C.3	Établissements de restauration extérieurs																			
D	Vente au détail																			
D.1	Magasins d'alimentation																			
D.2	Autres établissements de vente au détail																			
D.3	Vente au détail de produits de la ferme																			
E	Établissements axés sur l'auto																			
F	Établissements axés sur la construction																			
F.1	Entrepreneurs en construction																			
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie																			
G	Établissements de récréation																			
G.1	Salles de spectacle																			
G.2	Activités intérieures à caractère commercial																			
G.3	Activités extérieures à caractère commercial																			
G.4	Activités extensives reliées à l'eau																			
H	Commerces liés aux exploitations agricoles																			

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones																		
		RUR-1	RUR-2	RUR-3	RUR-4	RUR-5	RUR-6	RUR-7	RUR-8	RUR-9	RUR-10									
4.4	GRUPE COMMUNAUTAIRE																			
A	Établissements religieux																			
B	Établissements d'enseignement																			
C	Institutions																			
D	Services administratifs publics																			
D.1	Services administratifs gouvernementaux																			
D.2	Services de protection													X						
D.3	Services de voirie																		X	
E	Services récréatifs publics																			
F	Équipements culturels																			
G	Parcs, espaces verts, terrains de jeux																			
H	Cimetières																			
4.5	GRUPE AGRICOLE																			
A	Culture du sol	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Élevage d'animaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Élevage en réclusion																			
4.6	GRUPE INDUSTRIEL																			
A	Industries de classe A																			
B	Industries de classe B																			
C	Industries de classe C																			
D	Activités d'extraction																			
E	Activités industrielles de récupération																			
F	Activités industrielles artisanales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Usages spécifiquement autorisés																				
Écuries		X	X	X	X	X ⁽⁶⁾	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bed and breakfast													X	X	X	X	X	X	X	X
Centre d'éducation et d'interprétation de la nature						X ⁽¹²⁾														
Résidence de tourisme			X																X	
Constructions spécifiquement autorisées																				
Pavillon-jardin		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	RUR-1	RUR-2	RUR-3	RUR-4	RUR-5	RUR-6	RUR-7	RUR-8	RUR-9	RUR-10
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7	15	10,7	10,7 ²	10,7 ²	10,7
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal										
- bâtiment isolé	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
- bâtiment jumelé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- bâtiment en rangée	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- habitation multifamiliale	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Somme minimale des marges de recul latérales										
• bâtiment principal										
- bâtiment isolé	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
- bâtiment jumelé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- bâtiment en rangée	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- habitation multifamiliale	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Distance minimale d'un lac / cours d'eau										
• bâtiment principal	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
• maximal	2	2	2	2	2	1,5	2	2	2	2
Pourcentage maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
• bâtiment accessoire	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

Notes :

N/A : Non applicable

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

PR : Voir les normes de protection des rives